



Les répercussions de la COVID-19 sur les services liés aux tribunaux de l'Ontario pour les survivantes de violence familiale

Contribuer à la santé des survivantes de violence familiale dans les procédures de droit de la famille

Bienvenue à notre webinaire



Janet Mosher

Professeure agrégée,
Osgoode Hall Law School,
York University,
Toronto, ON



Annalise Trudell

Directrice de l'éducation,
Formation et recherche, ANOVA,
London, ON



Amanda Bruyns

Coordonnatrice des programmes,
Centre d'accès supervisé,
Services aux enfants de Merrymount,
London, ON



Julie Lee

Conseillère juridique en matière de
révision du droit de la famille,
Services juridiques communautaires
de la Western University,
Western University, London, ON



Tim Kelly

Directeur général,
Changing Ways,
London, ON

Avec la contribution financière de



Agence de la santé
publique du Canada

Public Health
Agency of Canada

Bienvenue à notre webinaire



Tous les participants sont en **mode muet** pendant le webinaire.

Si vous éprouvez des difficultés, veuillez l'indiquer dans la boîte de dialogue « Chat ».



Si vous souhaitez poser une question aux présentateurs du webinaire, veuillez la saisir dans la boîte **Q&A**; nous réserverons 15 minutes à la fin de la conférence pour les questions et réponses.



Un lien vous sera proposé à la fin du webinaire dans la boîte « Chat » **pour effectuer une évaluation**. Nous vous remercions de remplir le formulaire, qui nous servira à orienter nos futurs webinaires.

Une fois le formulaire d'évaluation rempli, vous serez aiguillés vers un site Web, où vous pourrez saisir votre nom et votre adresse courriel. **Un certificat de participation sera émis et vous sera envoyé par courriel.**



Les diapositives de la présentation sont affichées sur notre **site Web**. La boîte « Chat » vous en fournira le lien. L'enregistrement du webinaire sera affiché sur notre site Web dans les prochains jours : [Click ici](#)



Le code de conduite est affiché dans la boîte de dialogue « Chat ».

Veillez être conscient.e.s des terres traditionnelles sur lesquelles vous vous trouvez et vous joindre à nous pour rendre hommage et exprimer notre gratitude aux générations d'Autochtones qui en ont pris soin, et pour célébrer la force et l'esprit qui animent sans discontinuer les peuples autochtones. Tous les efforts entrepris pour que devienne réalité la promesse de vérité et de réconciliation dans nos collectivités et, plus particulièrement, pour que les filles et les femmes autochtones disparues et assassinées au Canada obtiennent justice, devraient inspirer nos discussions, au sein de ce webinaire comme en dehors.



Janet Mosher

Professeure agrégée, Osgoode Hall Law School, Université York,
Toronto

Cofondatrice et codirectrice du programme clinique Feminist
Advocacy: Ending Violence Against Women, administré en
partenariat avec la Barbra Schlifer Commemorative Clinic.

Cochercheure d'un projet de recherche explorant les obstacles
qui entravent l'accès des survivantes de violence familiale à la
justice lorsqu'elles doivent traiter avec plusieurs systèmes
judiciaires.



Incidence de la COVID-19 sur les services judiciaires ontariens d'aide aux survivantes de violence familiale

Janet Mosher

« La pandémie fantôme »

- L'entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) a utilisé le terme « pandémie » dès 2014 pour mettre de l'avant l'omniprésence, à l'échelle mondiale, de la violence à l'encontre des femmes et des filles, ainsi que les taux élevés de morbidité et de mortalité qui y sont associés
- La locution « pandémie fantôme » a été employée pour décrire dans quelle mesure la pandémie de violence à l'encontre des femmes existe en parallèle, mais tapie dans l'ombre de la pandémie de COVID-19
- Les deux pandémies interagissent; la COVID-19 a engendré une hausse de la prévalence et de la gravité de la violence fondée sur le genre en général et de la violence conjugale en particulier
- Le secrétaire général des Nations-Unies, António Guterres, a observé que « [d]e nombreuses femmes confinées [en raison de la COVID-19] sont exposées à la violence à l'endroit même où elles devraient se sentir le plus en sécurité – chez elles »; il a exhorté « tous les gouvernements à faire passer la sécurité des femmes au premier plan face à la pandémie [de COVID-19] » (5 avril 2020)
- La rapporteuse spéciale de l'ONU sur la violence contre les femmes a appelé les pays à constituer des rapports sur la COVID-19 et la violence familiale, en examinant les effets sur l'accès des femmes à la justice, et en indiquant si les tribunaux étaient ouverts, et s'ils fournissaient une protection et rendaient des décisions dans les cas de violence familiale

La violence familiale dans le contexte de la COVID-19

- Augmentation de la prévalence et de la gravité de la violence conjugale
 - > Effets particulièrement marqués sur les femmes autochtones, les femmes sans statut, les femmes ayant un handicap et les femmes à faible revenu
- Corrélations entre la pandémie de COVID-19 et la violence conjugale, entre autres : chômage, insécurité, stress, isolement, consommation d'alcool, détérioration du bien-être mental
- Les effets se feront encore sentir bien après la fin de la pandémie de COVID-19

(Peterman et coll., "Pandemics and Violence Against women and Children" (1^{er} avril 2020), en ligne (pdf): *Center for Global Development*, <https://www.cgdev.org/sites/default/files/pandemics-and-vawg-april2.pdf> (en anglais)

Tactiques nouvelles et modifiées de coercition et de domination

« Les agresseurs s’emparent des conditions de confinement de la COVID-19 pour exercer plus de coercition et de contrôle » (p. 5).

Voici quelques-unes des tactiques employées :

- Ne pas autoriser les femmes à quitter le domicile
- Empêcher les femmes d’aller travailler en prétextant la peur d’une infection
- Isoler les femmes sur le plan social
- Exercer une surveillance constante, notamment par le biais de diverses technologies
- Empêcher les femmes d’avoir accès aux technologies, notamment en détruisant les ordinateurs et les téléphones
- Menacer d’infecter les femmes et leurs enfant
- Faire courir le bruit que les femmes sont infectées
- Exercer des pressions pour que les femmes suivent à la lettre les directives liées à la COVID-19
- Refuser de rendre les enfants à leur mère après une visite surveillée, en arguant qu’elle n’a pas respecté les directives
- Avoir recours à la désinformation sur le virus pour effrayer et contrôler les femmes
- Empêcher l’accès à des conseils et services médicaux en invoquant l’exposition au virus

Voir Carrington et coll., “The Impact of COVID-19 Pandemic on Domestic and Family Violence Service and Clients: QUT Centre for Justice Research Reports” (2020) en ligne <https://eprints.qut.edu.au/206624/1/72848410.pdf> (en anglais)

Incidence sur l'accès aux services

- Les femmes sont enfermées à la maison avec l'agresseur + la surveillance qu'il exerce rend difficile l'accès aux services et augmente les risques qu'elles courent
- Le contrôle qu'il exerce et/ou la fracture numérique entravent en partie ou totalement l'accès de certaines femmes à Internet
- Le marché de l'emploi est plus touché pour les femmes que pour les hommes, ce qui entraîne une plus grande dépendance
- L'accès limité aux hébergements d'urgence/refuges et à un logement sécuritaire et abordable présente un obstacle considérable
- L'accès aux professionnels, notamment de la santé et du conseil, est nettement entravé
- Il est difficile d'avoir accès à des évaluations et à une planification de la sécurité
- L'accès aux soutiens informels, y compris en matière de logement, est aussi fortement diminué

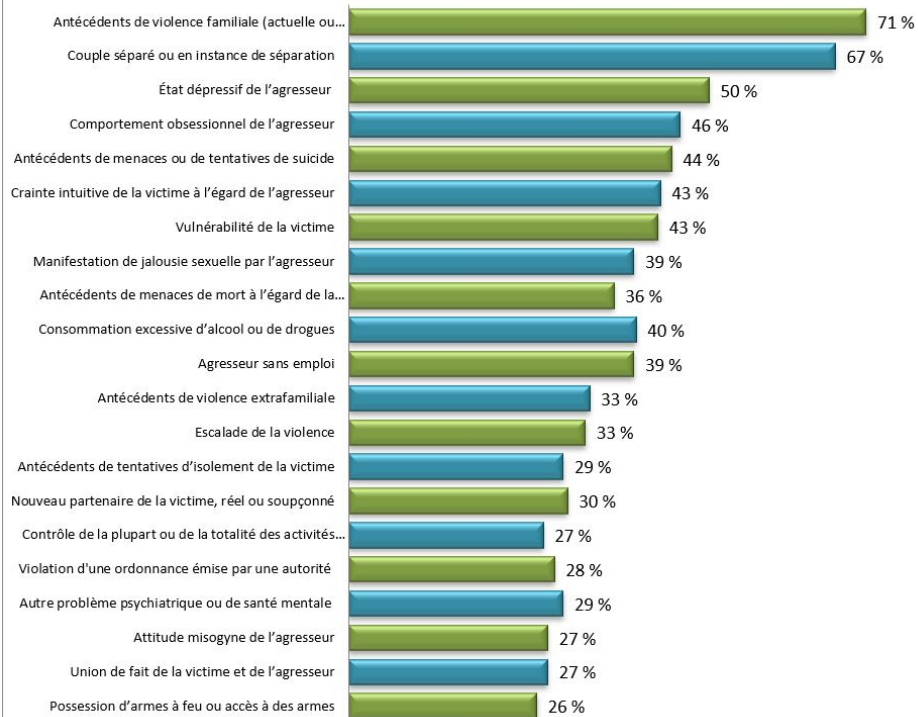
« Violence familiale »

Loi sur le divorce

s2(1) la violence familiale s'entend de toute conduite, constituant une infraction criminelle ou non, d'un membre de la famille envers un autre membre de la famille, qui est violente ou menaçante, qui dénote, par son aspect cumulatif, un comportement coercitif et dominant ou qui porte cet autre membre de la famille à craindre pour sa sécurité ou celle d'une autre personne — et du fait, pour un enfant, d'être exposé directement ou indirectement à une telle conduite —, y compris :

- a) les mauvais traitements corporels, notamment l'isolement forcé, à l'exclusion de l'usage d'une force raisonnable pour se protéger ou protéger quelqu'un;
- b) les abus sexuels;
- c) les menaces de tuer quelqu'un ou de causer des lésions corporelles à quelqu'un;
- d) le harcèlement, y compris la traque;
- e) le défaut de fournir les choses nécessaires à l'existence;
- f) les mauvais traitements psychologiques;
- g) l'exploitation financière;
- h) les menaces de tuer ou de blesser un animal ou d'endommager un bien;
- i) le fait de tuer un animal, de causer des blessures à un animal ou d'endommager un bien.

**Fréquence des facteurs de risque courants
relevés dans les cas examinés par le CEDVF de 2003 à 2018
(n=329)**



Pourcentage de cas comportant le facteur de risque

Comité d'examen des décès dus à la violence familiale de l'Ontario, Rapport annuel 2018

https://www.mcscs.ius.gov.on.ca/french/Enqu%C3%AAtesurlesd%C3%A9c%C3%A8s/BureauDuCoronerenChef/Publicationsetrapports/DVDRC2018Rapportannuel_fr.html

Complexité des dossiers de droit de la famille impliquant de la violence familiale

- Les familles sont souvent aux prises non seulement avec les procédures relevant du droit de la famille, mais aussi avec des procédures pénales, des enquêtes et autres procédures judiciaires portant sur la protection de l'enfance auxquelles s'ajoutent, pour certaines d'entre elles, des procédures relevant du droit de l'immigration et de la protection des réfugiés
- De multiples services sont souvent impliqués (et tous ont été touchés par la COVID-19), parmi lesquels :
 - > PIPV, visites surveillées, aide juridique, Bureau de l'avocat des enfants, maintien de l'ordre
 - > Services de conseil, santé, réadaptation, etc.

Principes juridiques se rapportant aux décisions rendues en matière familiale et de COVID-19, et implications pour les cas de violence familiale

Seuil d'urgence – Les craintes doivent exiger une résolution « immédiate », être sérieuses (impact significatif sur la santé, la sécurité ou le bien-être), « déterminées » plutôt que spéculatives, « matérielles » plutôt que théoriques, et « manifestes » (*Thomas v Wohleber* 2020 ONSC 1965)

Présomption que toutes les ordonnances de garde et de droit de visite doivent être respectées et continuer de l'être (*Ribeiro v Wright*, 2020 ONSC 1829)

Règlements escomptés (communiquer, coopérer) – « Ce dont les familles ont besoin maintenant, c'est de plus de coopération. Et de moins de litiges. » (*Ribeiro v Wright*, 2020 ONSC 1829)

Contact maximum intensifié – « Les enfants ont plus que jamais besoin d'amour, d'orientation et de soutien affectif de la part de leurs deux parents » (*Ribeiro v Wright*, 2020 ONSC 1829)

Défis particuliers entourant l'accès à la justice (et à la sécurité) dans les cas de violence familiale, pendant la COVID-19

- Capacité limitée à accéder aux professionnels, services et appropriés pour consigner la violence familiale et ses effets
- Retards et listes d'attente qui entraînent une exposition prolongée à la violence familiale
- Réticence des juges à prendre des décisions sur des allégations contradictoires de violence familiale sur la base d'affidavits
 - > Crainte également soulevée concernant la difficulté d'évaluer la crédibilité quand les procès se déroulent à distance
- Inquiétudes entourant le respect de la vie privée et la sécurité lorsque la participation est virtuelle

Voir Smyth et coll., COVID-19 and Separated Families, 2020, sur l'expérience australienne, https://accsa.org.au/wp-content/uploads/2020/06/ANU_COVID-19_Issues_Paper_May2020.pdf

Julie Lee

Conseillère juridique en matière de révision du droit de la famille,
Services juridiques communautaires de l'Université Western,
London

Supervise les étudiants en droit clinique de l'Université Western
offrant une représentation en droit de la famille aux clients
communautaires, et collabore avec ces derniers

Auparavant, praticienne exerçant seule avec un accent particulier
sur les questions de droit de la famille portant sur les litiges
parentaux et la protection de l'enfance



AnnaLise Trudell

Directrice de l'éducation, de la formation et de la recherche,
ANOVA, London (Ontario)

Supervise la mise en place, l'élaboration et l'évaluation de
programmes de lutte contre la violence pour les jeunes et de
formations professionnelles.



Services en matière de VFG et Covid

AnnaLise Trudell, PhD

Directrice de l'éducation, de la formation et de la recherche

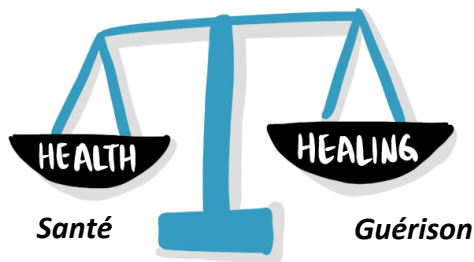
anova

Trouver le juste équilibre

- Soins tenant compte des traumatismes et de la violence et recommandations en matière de santé : quel est le risque le plus élevé?
- Certains refuges ont décidé d'opérer à plein rendement, alors que d'autres se sont entièrement tournés vers d'autres formes d'hébergement (p. ex., hôtels)

« Comme elles devaient préserver la distance et ne pouvaient pas nous consoler, nous les femmes, quand on en avait besoin, et en plus on ne pouvait pas vraiment voir leur expression sur leur visage. »

« Je crois aussi que c'est un peu traumatisant pour les résidentes de faire face à un isolement strict et aux exigences sur le matériel de protection, puisque les règles strictes font justement souvent partie de l'abus qu'elles vivent, et que c'est même la raison qui les a amenées chez nous. On a dû faire plusieurs changements entourant leur sortie, l'isolement une fois admises, les restrictions concernant l'espace commun, etc., et j'ai eu l'impression que ça risquait de faire remonter le souvenir d'expériences d'abus et de leur causer un tort extrême. »



Avantages

Pour les femmes :

- plus d'indépendance; elles ont préféré la protection de leur intimité

Pour le personnel :

- capacité d'aider plus de femmes

Pour les DG :

- les hôtels présentaient une solution pour les femmes ayant de la difficulté à suivre les restrictions strictes en vigueur au refuge en raison de la COVID-19

Préoccupations

Pour les femmes :

- difficulté à obtenir l'aide qu'elles voulaient; crainte de rater le suivi quotidien si elles quittaient leur chambre
- stress en raison de l'emplacement de l'hôtel et des autres résidents

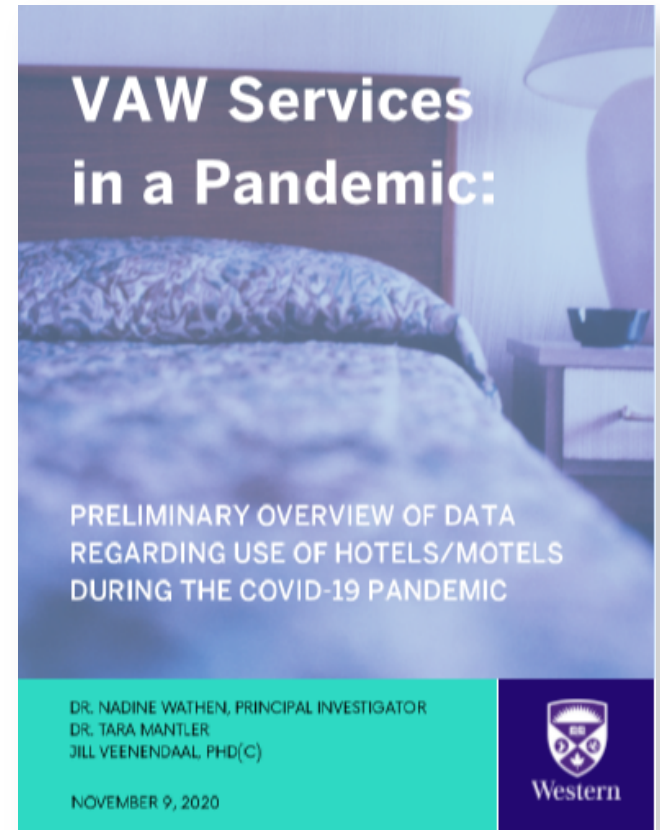
Pour le personnel :

- incapacité à établir des liens authentiques; difficulté à évaluer la pertinence (risque, symptômes de traumatisme)
- incapacité à vérifier qui pénètre dans les hôtels

Pour les DG :

- craintes entourant la sécurité (absence de contrôles à l'entrée, personnel de l'hôtel non formé)

Pour de plus amples renseignements : <https://gtvincubator.uwo.ca/vawservicespandemic/> (en anglais)



GOULOTS D'ÉTRANGLEMENT

Les refuges sont toujours pleins; peu ou pas de mouvement dans les lits disponibles, parce qu'elles n'ont nulle part où aller.

Quand les femmes ne peuvent pas partir, cela signifie que les nouvelles (et leurs enfants) qui appellent notre ligne d'écoute ne peuvent pas obtenir de lit, et donc qu'elles restent dans une situation violente et dangereuse.

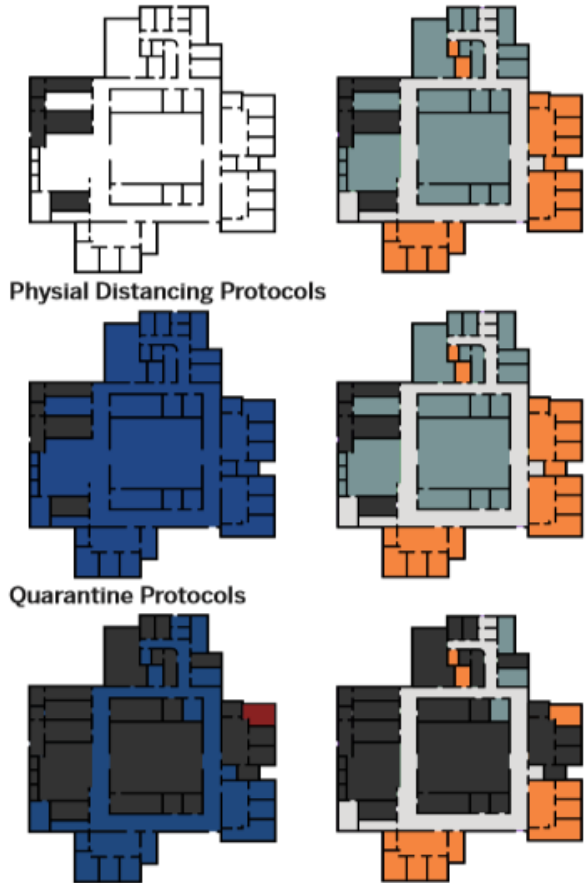
- Ontario Association of Interval and Transition Houses

Anova:

- la durée de séjour était supérieure à la moyenne de 71 jours
- le nombre de fois qu'on a dû refuser d'héberger des femmes a augmenté – 28 % des appels en 2020

15 refuges d'aide aux femmes victimes de violence / victimes de violence fondée sur le genre en Ontario

les refuges ont vu leur espace diminuer de 27 % en moyenne (entre 7 et 56 %)



Incidence sur le personnel et les bénévoles

« Quand on travaille pour les survivantes de violence sexuelle, on entend chaque jour son lot de récits terribles. Depuis le début de la Covid, j'ai dû ramener ces histoires chez moi. Tout mon espace a été contaminé par ces histoires de violence sexuelle, et c'est devenu difficile d'oublier le travail en rentrant chez moi. Je pense plus souvent au travail, maintenant. **J'ai l'impression de ne pas pouvoir y échapper.** »

81 % ont indiqué que le stress lié au travail pendant la COVID-19 a été un peu (53 %) ou nettement plus (28 %) stressant qu'avant la pandémie.

Pour de plus amples renseignements :

<https://endingviolencecanada.org/wp-content/uploads/2020/08/FINAL.pdf> (en anglais)



*J'ai traîné les
traumatismes chez moi*

Tim Kelly

Directeur général de Changing Ways à London et dans les comtés de Middlesex, Chatham/Kent et St-Thomas/Elgin

Codéveloppeur et responsable de la formation de Caring Dads: Helping Fathers Value Their Children, un programme d'intervention de groupe axé sur le travail auprès de pères qui ont causé préjudice à leurs enfants, que ce soit de façon directe ou en les exposant à de la violence conjugale.



Programmes d'intervention auprès des partenaires violents (PIPV).

Tim Kelly M.S.S., T.S.I.

Directeur général de Changing Ways
Gestionnaire de service, Family Violence Counselling
Program, Société d'aide à l'enfance d'Oxford

Modifications apportées à la prestation du programme pour les clients aiguillés par les PIPV

- Nombreux sont ceux qui ont réalisé que le changement de comportement pendant la pandémie n'était plus le but des interventions
- Recentrage pour surveiller les risques et satisfaire les besoins immédiats et, ainsi, réduire la menace envers les personnes vivant avec les utilisateurs de PIPV
- Contact accru avec les utilisateur.trice.s de services, passant de rencontres de groupe hebdomadaires à des appels de suivi hebdomadaires pour surveiller l'escalade éventuelle du risque
- Planification mise en place pour assurer le maintien d'un comportement sécuritaire des clients de PIPV, en tenant compte de la nature dynamique de la pandémie

Mesures prises pour ajuster notre travail

- Établir un lien avec les hommes, pour qu'ils aient quelqu'un à qui s'adresser
- Relever les principaux domaines présentant des risques dynamiques de récidive
- Travailler avec les hommes pour cerner le risque qu'ils posent à d'autres
- Collaborer avec d'autres prestataires de services sociaux pour gérer et réduire le risque dynamique
- Fournir un soutien pratique pour aider à gérer le stress immédiat

Principes établis pour fournir le PIPV

- Face à la COVID-19 – équilibrer la réaction à la COVID et la sécurité des victimes de violence conjugale
- Les changements apportés au programme doivent se fonder sur la sécurité – pas sur la convenance du système de justice pénale
- Évaluation de risque et gestion de risque – recours continu aux évaluations de risque et de létalité
- Réponse coordonnée de la collectivité – accroissement de la communication et de la gestion de cas avec les partenaires de justice pénale

Ce à quoi nous avons abouti pour offrir les interventions

- Groupes limités à 8 participants
- Groupes animés pendant une heure
- Minimum de trois contacts téléphoniques avec chaque participant du groupe

Rapports avec les partenaires et les survivantes

- Reconnaissance immédiate des risques à l'encontre de la partenaire/survivante
- Contact hebdomadaire accru avec la partenaire/survivante
- Ces contacts sont devenus une bouée de sauvetage extérieure pour de nombreux partenaires/survivantes

À ce moment de la pandémie

- Les programmes sont offerts en ligne, sur Zoom
- Les programmes offrent des séances avec un suivi téléphonique individuel régulier, planifié par les conseillers
- Les contacts avec les partenaires/survivantes continuent à s'effectuer beaucoup plus régulièrement pendant que le contrevenant est enrôlé dans le programme
- Présentement, pas de reprise prévue des services en personne
- Programs are being offered on line using Zoom
- I think it is offered, not offender, right?

Amanda Bruyns

Coordonnatrice des programmes, Services aux enfants de
Merrymount, London

Aide aux familles aux prises avec une séparation ou un divorce et
qui rencontrent des difficultés concernant la garde des enfants
ou le droit de visite



Visite surveillée

Coordonnatrice des programmes
Districts judiciaires de London & Middlesex



Visites surveillées en Ontario

- **1992** : Lancement du projet pilote des visites surveillées
- **1994** : Après un examen fructueux, le programme est définitivement rattaché au ministère du Procureur general
- **2000-2003** : Expansion importante
 - 52 districts judiciaires en Ontario
 - Création d'une base de données
- **2008** : Expansion à l'échelle provinciale
- **2018** : Nouvelle base de données publiée
- **2020** : Programme transféré à une autre division du ministère du Procureur général
 - The pandémie...

The pandémie

- 17 mars 2020 : services en personne suspendus temporairement sur le site de London
- Accès virtuel offert aux familles enrôlées dans le programme
- Choix d'une plateforme
- Sécurité
- Connectivité
- Succès

Services en personne

- Défis du centre pour rétablir les services en personnel
- Santé publique
- Coûts
- Besoins accrus en personnel
- Réduction des services offerts
- Nécessité que le programme s'adapte continuellement à l'évolution des circonstances

Renseignements

Amanda Bruyns

Coordonnatrice des programmes

Programme des visites surveillées

Districts judiciaires de London & Middlesex

(519) 858-9905

amanda@merrymount.on.ca

Ministère du Procureur général :

<https://www.attorneygeneral.jus.gov.on.ca/english/family/supaccess.php>

Questions

Passage en revue des questions posées



www.alliancevaw.ca



Renseignements

Amanda Bruyns	amanda@merrymount.on.ca
Tim Kelly	timkelly@changingways.on.ca
Julie Lee	jlee3455@uwo.ca
Janet Mosher	jmosher@osgoode.yorku.ca
AnnaLise Trudell	AnnaliseT@anovafuture.org

Le lien pour évaluer ce webinaire est affiché dans la boîte de dialogue